

Rapport d'activités 2023



Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain
20bis Avenue de la Libération - 60510 Bresles
Tel : 03 44 02 10 55
contact@sivt-therain.fr
www.sivt-therain.fr

Edito :

L'année 2023, a permis au Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT) de lancer trois projets ambitieux de restauration de continuité écologique sur les communes de Fontenay Torcy et Beauvais.

Les actions étaient inscrites dans le Contrat de Territoire Eau Climat Thérain (CTEC Thérain 2022 - 2025) signé avec l'ensemble des partenaires le 1^{er} juillet 2022.

Parallèlement, les premiers travaux issus du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) 2022 / 2027, permettant au SIVT de mettre en œuvre des actions sur l'ensemble des rus et rivières du bassin versant ont été initiés.

Ce PPRE, arrêté par le préfet de l'Oise le **3 février 2023** est centré sur l'amélioration de l'écologie des cours d'eau et la restauration des zones d'expansion des crues afin de protéger les biens et personnes du bassin.

L'année 2023 restera sans nul doute une année particulière tant la sécheresse aura touché notre département et notre bassin.

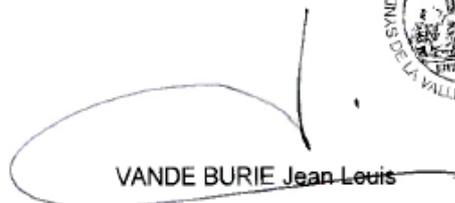
Ainsi, les techniciens auront tout au long de l'année arpentés rus et rivières afin d'avoir une image précise de l'état de nos cours d'eau et ainsi faire remonter l'ensemble de ces informations auprès de l'ensemble des partenaires technico-administratifs.

Conscient que le partage de l'eau va être une question essentielle dans un futur proche, les élus du bassin ont été à l'origine du lancement du SAGE Thérain installé le 30 juin 2023.

Vous trouverez dans ce rapport d'activités un résumé des actions effectuées en 2023 par l'équipe du SIVT.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le Président


VANDE BURIE Jean-Louis



Sommaire

Edito :	2
Le Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain :	1
Présentation du réseau hydrographique du Thérain :	4
Organigramme des services :	7
Missions :	8
Bilan financier :	12
Actions rivières :	13
1. Accompagner les acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration :	13
2. Mise en œuvre des premières actions du Programme de Restauration et d'Entretien du Thérain et ses affluents 2022 / 2027 :	13
2.1. Réalisation du programme de restauration et d'entretien 2022/2027 :	13
3. Etudes et travaux de restauration de la continuité écologique :	14
3.1. Etudes de restauration de la continuité écologique :	14
3.2. Travaux de restauration de la continuité écologique :	15
4. Travaux cours d'eau :	27
4.1. Travaux de reprise du bief des moulins de Rochy Condé :	27
4.2. Travaux de restauration de la ripisylve de l'Avelon :	29
4.3. Travaux de mise en défend des berges territoire de la CC Picardie Verte :	31
4.4. Travaux d'entretien de la ripisylve des berges du Thérain – Tranche 4 :	33
4.5. Suivi écologique sur les cours d'eau :	35
5. Suivi des événements particuliers :	36
6. Suivi du Contrat Territorial Eau Climat CTEC du Thérain :	37
7. Lancement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin du Thérain :	38
Actions zones humides :	39
1. Suivi des zones humides restaurées en 2022 :	39
2. Travaux de création de mares et d'entretien de la végétation pionnière sur les zones humides :	40
3. Animation et conseils de propriétaires en zones humides :	41
Actions ruissellement :	42
1. En Pays de Bray sur le bassin versant de l'Avelon :	42
2. Priorisation des bassins versants sur la CCPV	45
3. Conseils et accompagnement aux collectivités en CCPV :	48
Actions d'animation et de communication :	49

1.	Classe d'eau scolaire :	49
2.	Animations grand public :	50
3.	Site internet :	51

Le Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain :

Depuis le 15 mars 2022, le SIVT porte les compétences GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant et la compétence ruissellement sur les territoires de la CC du Pays de Bray, la CC Picardie Verte, la CC des Sablons et la CC des 4 Rivières (76).

Le SIVT regroupe, pour une gestion globale et cohérente de la rivière le Thérain 9 EPCI pour un linéaire de 565 km de cours d'eau en gestion sur le territoire de 175 communes.

✚ **Dénomination** : Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT)

✚ **Date de création** : le 25 février 1963, statuts modifiés les 17 juin 2008 et 9 avril 2018, 19 décembre 2019 et 15 mars 2022.

✚ **Forme juridique** : Syndicat mixte fermé

✚ **Adresse du siège social** : 20 bis Avenue de la Libération
60510 Bresles.

✚ **Téléphone** : 03.44.02.10.55

✚ **Mail** : contact@sivt-therain.fr

✚ **Dénomination du signataire** : M. VANDE BURIE Jean Louis, Président

✚ **Contacts** : M. COLLINET Denis – Directeur

M. LIEGEOIS Hugues - Technicien

M. SIARKA Yoann – Technicien

MME HENIQUE Alice – Technicienne

M.LADRIERE Tanguy – Chargé de mission

MME VAN DE CASTEELE Mélanie – Secrétaire / Comptable

✚ **Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents :**

Depuis la dernière modification statutaire, le SIVT est compétent sur l'intégralité du bassin versant. Ses membres sont les 9 EPCI à fiscalité propre du territoire :

- La Communauté d'agglomération du Beauvaisis
- La Communauté d'agglomération Creil Sud Oise
- La Communauté de communes de la Picardie verte
- La Communauté de communes Thelloise
- La Communauté de communes du Clermontois

- La Communauté de communes du Pays de Bray
- La Communauté de communes Oise Picarde
- La Communauté de communes des Sablons
- La Communauté de communes des 4 rivières

Compétences du syndicat :

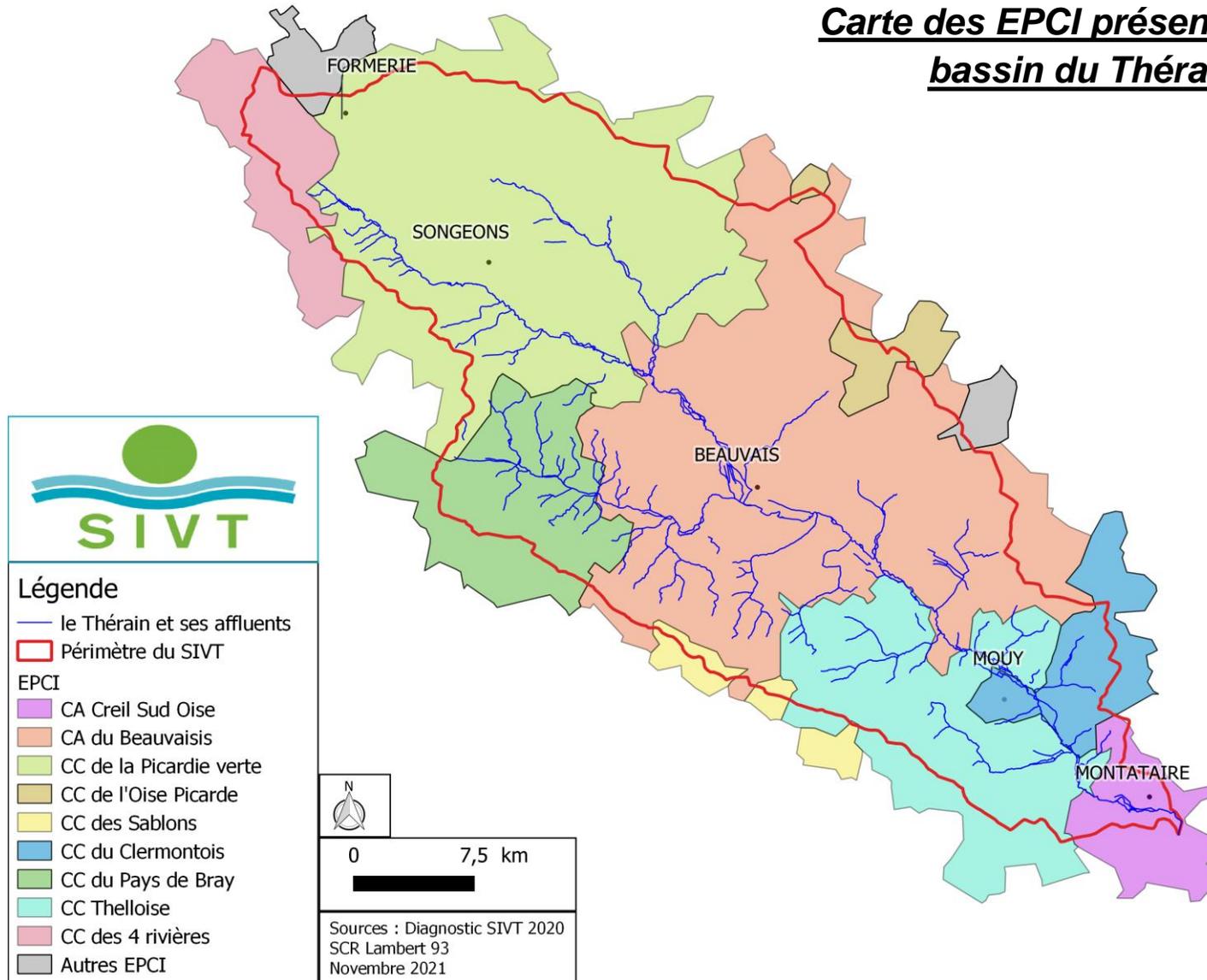
Le syndicat a pour objet l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (ci-après GEMAPI) sur le bassin versant du Thérain conformément aux dispositions 1°), 2°), 5°) et 8°) de l'article L. 211-7-I du Code de l'environnement.

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

De plus, le syndicat est également compétent à la carte sur les dispositions 4°) 11°) et 12°) du L221-7 du CE qui regroupe les missions de :

- 11°) La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- 12°) L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- 4°) la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

Carte des EPCI présents sur le bassin du Thérain



Présentation du réseau hydrographique du Thérain :

Le Thérain prend sa source à Grumesnil (76) à 175m d'altitude et conflue à Saint Leu d'Esserent dans la rivière Oise, à 26m d'altitude, après un parcours de 96km.

Le Thérain possède 19 affluents en rive droite et 15 affluents en rive gauche. Les plus importants sont l'Avelon, le petit Thérain ou encore le ruisseau du Sillet.

Le réseau hydrographique du Thérain est de 565 km. L'ensemble des cours d'eau sont non domaniaux, classé en 1ère catégorie piscicole (sauf 800m du Thérain en amont de sa confluence avec l'Oise).

Le profil en long de ce cours d'eau, qui présente une pente moyenne de 1,6 ‰, peut être découpé en trois secteurs :

- Des sources à l'aval de Fontenay-Torcy (extrémité nord-ouest du bassin versant) où sa pente est d'environ 2,5 ‰ ;
- De Fontenay-Torcy à la confluence de l'Avelon, où sa pente chute à 1,75 ‰ ;
- De la confluence de l'Avelon à la confluence avec l'Oise où sa pente est faible (0,83 ‰)

Cet important réseau hydrographique est divisé en 6 sous bassins, le tableau 3 et figure 8 ci-dessous les localisent :

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	N ° carte
FRHR221	Le Thérain de sa source au confluent du petit Thérain	1
FRHR222	Le petit Thérain de sa source au confluent avec le Thérain	2
FRHR223	Le Thérain de sa confluence avec le petit Thérain au confluent de l'Avelon	3
FRHR224	L'Avelon de sa source au confluent du Thérain	4
FRHR225	Le Thérain du confluent de l'Avelon au confluent du Sillet	5
FRHR225	Le Thérain du confluent du Sillet au confluent de l'Oise	6

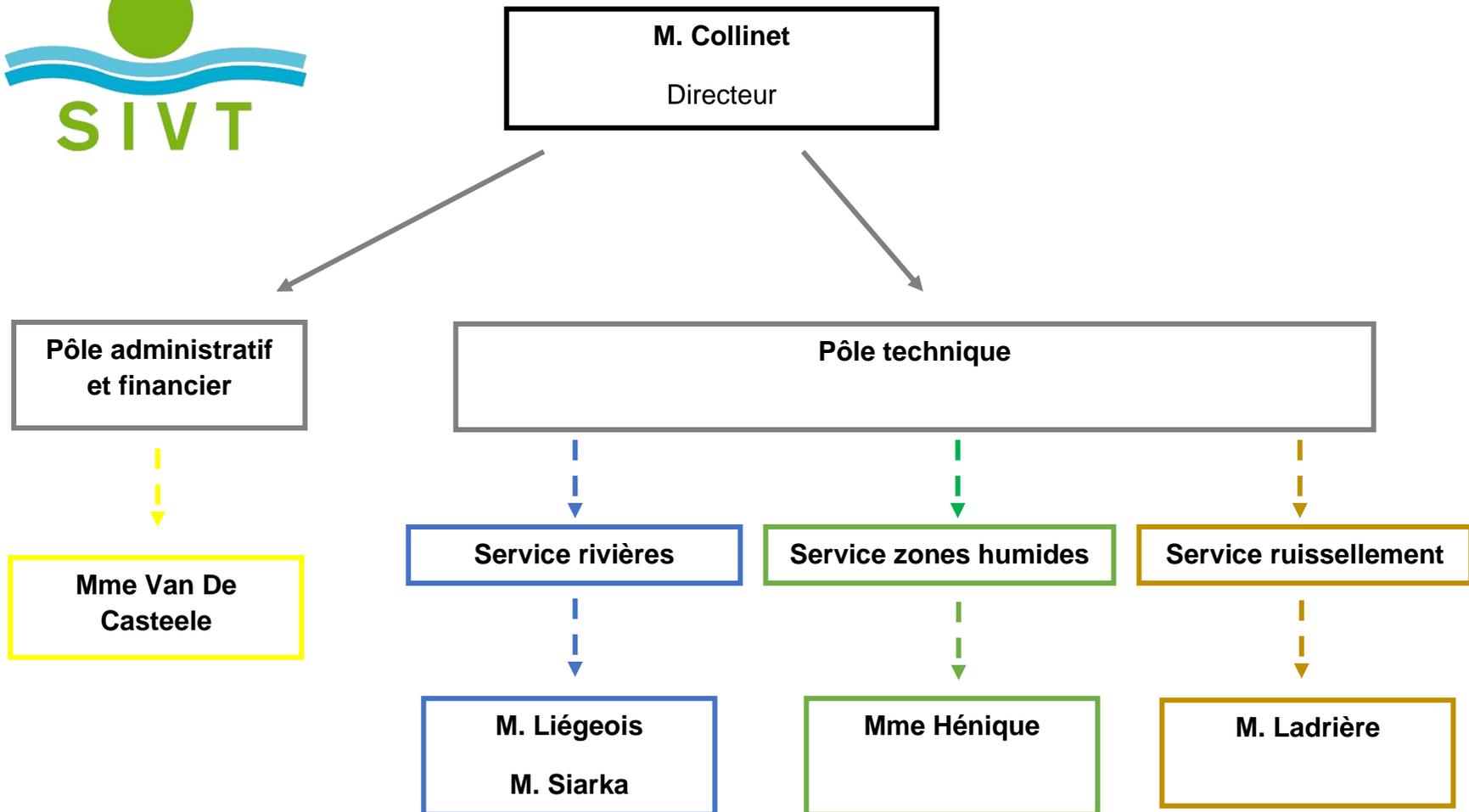


Dans ce sous bassins, 21 masses d'eau superficielles sont répertoriées, présentées dans le tableau 4 ci-dessous :

Nom masse d'eau	Code masse d'eau
Le Thérain de sa source au confluent du Petit Thérain (exclu)	FRHR221
Le Petit Thérain de sa source au confluent du Thérain (exclu)	FRHR222
Ru de l'Herboval	FRHR222-H2112000
Ruisseau de l'Herperie	FRHR222-H2114000
Le Thérain du confluent du Petit Thérain (exclu) au confluent de l'Avelon (exclu)	FRHR223
La Liovette	FRHR223-H2126000
L'Avelon de sa source au confluent du Thérain (exclu)	FRHR224
ruisseau des raques	FRHR224-H2131000
Ru des Martaudes	FRHR224-H2134000
Ruisseau du moulinet	FRHR224-H2138000
Ru d'Auneuil	FRHR224-H2139000

Le Thérain du confluent de l'Avelon (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	FRHR225
Ru de Berneuil	FRHR225-H2142000
fosse d'orgueil	FRHR225-H2143000
ruisseau de laversines	FRHR225-H2144000
ruisseau la trye	FRHR225-H2146000
ruisseau le sillet	FRHR225-H2148000
ru Boncourt	FRHR225-H2148400
ru de lombardie	FRHR225-H2152000
ruisseau le moineau	FRHR225-H2153000
ruisseau de cires	FRHR225-H2156000

Organigramme des services :



Missions :

THEMATIQUES	PROJETS/ACTIVITES	MAITRE D'OUVRAGE	TRAVAIL REALISE
MILIEU NATUREL Rivière et zones humides	<u>Continuité écologique</u>	SIVT	Réalisation des travaux sur les ouvrages de Fontenay Torcy et Beauvais. Suivi de l'étude Milly sur Thérain, Sully, Héricourt sur Thérain, Ponchon, Goincourt et Blacourt.
	<u>Contrat de Territoire Eau et Climat 2022 / 2025</u>	SIVT / AESN/ CAB / CEN HDF / FDAAPPMA60 / Communes	Action de restauration du Thérain à Rochy condé Pêches électriques avec la FDAPPMA 60.
	<u>Travaux d'entretien et de restauration de la végétation des berges</u>	SIVT	Travaux d'entretien de ripisylve T3 du Thérain Travaux de restauration de la ripisylve de l'Avelon
	<u>Programme d'actions de mise en défend des berges sur la CCPV</u>	SIVT	Conventionnement avec les exploitants Mise en œuvre des travaux : clôtures, abreuvoirs, passages à gué
	<u>Suivi des cours d'eau</u>	SIVT / EPCI / Préfecture 60/ Communes / éleveurs	Relevés des assecs et des montées d'eau (janvier et décembre 2023) Suivi des pollutions

	<u>Travaux de restauration de zones humides communales</u>	SIVT / Communes	Restauration et entretien de zones humides communales
	<u>Suivis sur les zones humides communales restaurées en 2022</u>	SIVT / Communes	Suivis faune / Flore Installation de piézomètre (suivi des niveaux d'eau)
Erosion Ruissellement	<u>Etude de programmation de lutte contre l'érosion par ruissellement</u>	SIVT / CCPB	Finalisation de l'étude à l'échelle de la CC du Pays de Bray visant à établir un programme de lutte contre le ruissellement.
	<u>Emergence d'un programme d'actions de lutte contre l'érosion par ruissellement sur des communes de Picardie verte</u>	SIVT / CCPV / Communes	Rencontres d'élus et d'exploitants pour la mise en œuvre d'aménagements d'hydraulique douces sur le territoire de la CCPV. Conventionnement sur les premiers travaux
	<u>Suivi des épisodes de ruissellement sur le bassin du Thérain</u>	SIVT / communes	Suivi des épisodes de coulées de boues sur les communes du bassin versant et pointage des axes d'écoulements
Administratif	<u>Rédaction de marchés et consultation d'entreprise pour la réalisation de travaux</u>	SIVT	Réalisation de marchés publics : <i>Etudes et travaux, cours d'eau, zones humides et ruissellement.</i>

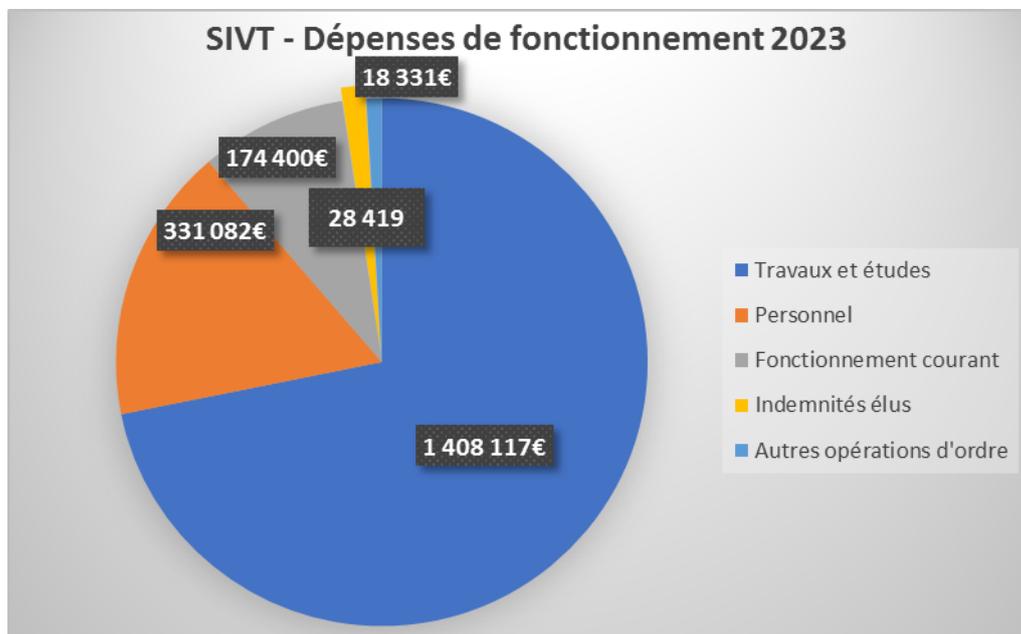
	<u>Avis techniques</u>	SIVT/ Communes / Riverains	Réalisation d'avis techniques pour des communes et riverains
	<u>Avis sur des dossiers de révision documents d'urbanismes et d'étude de schéma de gestion des eaux pluviales :</u>	SIVT/ communes / EPCI	Analyse des documents et demande de prises en compte des prescriptions vis à vis du cours d'eau, de la servitude de passage, d'infiltration des eaux...
	<u>Rédaction de la Déclaration d'Intérêt Général sur la lutte contre l'érosion des sols par ruissellement CCPV, CCPB</u>		Programme d'actions sur les territoires de la CCPB, CCPV, CC4R et CCS.
	<u>Rédaction de dossiers administratifs et des demandes de subvention associées</u>	SIVT/ EPCI /AESN/ Région (Fonds FEDER)	Réalisation de dossiers d'autorisation de travaux et de demandes de subvention.
	<u>Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thérain - SAGE°</u>	SIVT / EPCI / DDT	Lancement du SAGE Thérain Installation de la CLE Thérain
Pédagogie active	<u>Journées Techniques</u>	AESN / AREAS	Participation à différents webinaires en tant que stagiaires et/ou intervenants.
	<u>Interventions pédagogiques</u>	SIVT	Réalisation de journées d'animations pour des scolaires, ALSH et autres structures

	<u>Animations grand public</u>	SIVT / CCPV	Ateliers et stands dans le cadre de jardins en scène, journée du patrimoine...
Connaissance	<u>Pêche électrique</u>	SIVT/FDAPPMA 60	Réalisation de pêches électriques
	<u>Réalisation de relevés macro invertébrés aquatiques</u>	SIVT/Unilasalle Beauvais	Réalisation d'un suivi macro invertébrés benthiques en utilisant la méthode I2M2 en amont de travaux (Songeons).
Communication	<u>Site internet</u>	SIVT	Création et adaptation d'un nouveau site net (mise en ligne en février 2023)

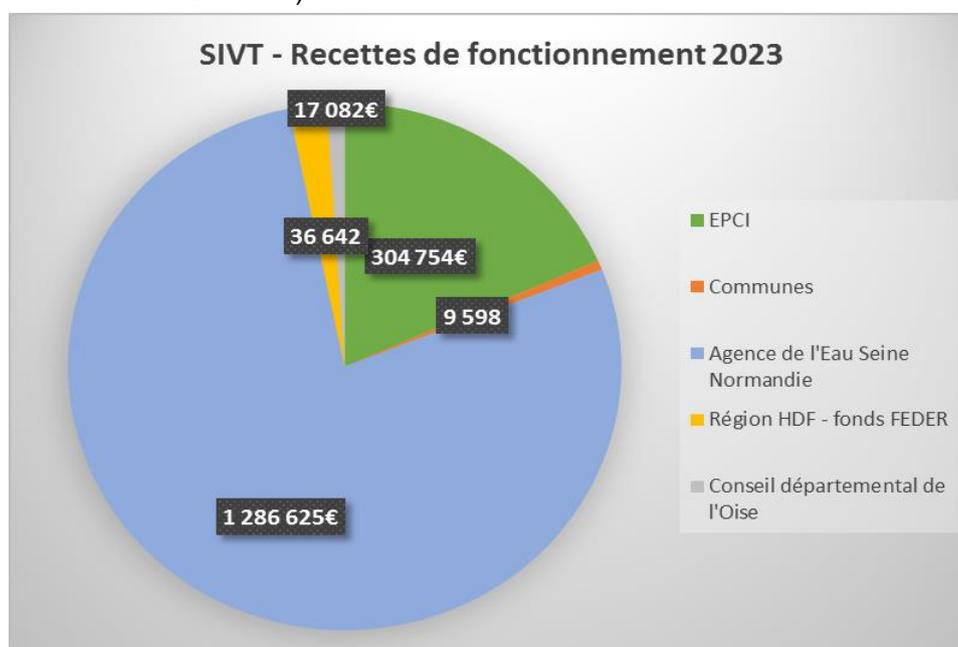
Bilan financier :

Section de fonctionnement :

Sur l'année, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **1 960 390€** et les recettes à 1 705 554€ occasionnant ainsi un déficit de fonctionnement de 254 835€.



Le graphique ci-dessous présente les recettes de fonctionnement du SIVT. Une part importante des subventions obtenues provient de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (75% des recettes de fonctionnement).



Section d'investissement :

En 2023, à la suite d'acquisition de terrain pour réaliser de futurs travaux, les dépenses d'investissement se sont élevées à 39 199€.

Actions rivières :

Les actions présentées ci-dessous sont celles mises en œuvre principalement permettant au SIVT de répondre aux attentes de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Ces actions doivent permettre d'améliorer l'état global des cours d'eau tout en prévenant le risque inondation.

1. Accompagner les acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration :

L'accompagnement des élus locaux et des propriétaires riverains de cours d'eau est une action quotidienne. Les techniciens apportent l'ensemble des prescriptions à prendre en compte en amont du lancement de divers projets sur des cours d'eau et ou zones humides.

2. Mise en œuvre des premières actions du Programme de Restauration et d'Entretien du Thérain et ses affluents 2022 / 2027 :

2.1. Réalisation du programme de restauration et d'entretien 2022/2027 :

Débuté au printemps 2021, les techniciens ont parcouru l'intégralité des cours d'eau du bassin du Thérain afin de réaliser un diagnostic hydromorphologique.

Ce diagnostic a consisté à lever tous les éléments composant le lit du cours d'eau, les berges et sa végétation et tous les éléments particuliers (busage, rejets ou pompage, clôture...).

Les éléments levés ont été traités sous logiciel cartographique et un programme d'actions sur les cours du bassin du Thérain a été créé.



Direction départementale
des territoires

Arrêté préfectoral portant Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'environnement et autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement et concernant le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Thérain et de ses affluents 2022-2027 sur les communes de :

Ce dossier a été déposé en janvier 2022 pour instruction réglementaire. La consultation du public a été réalisée pendant l'été 2022.

Sans observation, ce dossier a terminé son instruction réglementaire fin 2022.

L'arrêté autorisant le SIVT à débiter ses actions a été **signé le 2 février 2023**.

3. Etudes et travaux de restauration de la continuité écologique :

3.1. Etudes de restauration de la continuité écologique :

En 2023, 5 ouvrages sont en études afin d'améliorer la continuité écologique, c'est-à-dire le transit des sédiments et des poissons (moulin, seuil, vannage, buse...).

Seuils de Ponchon (x2) :



Ouvrages d'Héricourt sur Thérain :



Seuil de Montquillain :



Vannage de Blacourt :



Les scénarii d'aménagements répondent toujours aux objectifs d'amélioration de la qualité de la rivière, d'amélioration de la gestion des crues et aux choix des propriétaires.

L'instruction réglementaire sur les travaux au droit du moulin de Milly sur Thérain est également arrivée à son terme. Le démarrage des travaux de contournement de l'ouvrage débutera au printemps 2024.

L'étude sur le bassin de l'Avelon initiée en 2022, sur la commune de Blacourt a été achevée en 2023, le scénario d'aménagement a été accepté par les propriétaires.

En plus de l'intérêt écologique, les travaux sur le bassin de l'Avelon ont un but hydraulique important. En effet, les travaux devront d'une part améliorer la gestion des crues, mais également permettre une restauration des habitats dans le lit mineur du cours d'eau.

3.2. Travaux de restauration de la continuité écologique :

L'équipe technique a porté et suivi des travaux de restauration de la continuité écologique sur trois ouvrages dans le bassin, sur les communes de Fontenay Torcy et Beauvais.

Moulin Cleutin sur la commune de Fontenay Torcy :

Les travaux de restauration de la continuité écologique de cet ouvrage ont été effectués entre fin février et début juin 2023. Les travaux ont consisté à créer une nouvelle rivière proche du fond de vallée contournant l'ouvrage.

1^{ère} étape : Traitement de la végétation :

Exploitation de la peupleraie et broyage des souches.



2^{ème} étape : Terrassement d'un nouveau lit dans l'ancienne peupleraie :



Creusement du nouveau lit du Thérain et dépôt des terres le long du bief du moulin pour être réutilisé.

3^{ème} étape : Pose d'un ouvrage sous voirie (accès au moulin) :



Installation d'un pont cadre sur micro pieux sous la voirie pour accéder au moulin.

4^{ème} étape : Création des fonds en cailloux et des habitats dans le lit :

Le fond du nouveau lit du Thérain a été entièrement stabilisé à l'aide d'une épaisse couche de cailloux. Celle-ci permet de créer des milieux de vie appropriés aux espèces présentes dans le cours d'eau. Des blocs plus importants ont été déposés pour apporter de la diversité dans les habitats.



5^{ème} étape : Ouverture du nouveau lit et remblaiement de l'ancien bief :



Le 1^{er} juin, le nouveau lit du Thérain a été mis en eau. Le bief du moulin a été lui totalement rebouché.

6^{ème} étape : Travaux connexes :

Afin de maintenir la défense incendie sur le site une nouvelle prise d'eau a été créée et validé par le SDIS.

En accord avec le propriétaire, une mare à vocation écologique et pédagogique a été créée sur un point bas et humide de l'ancienne peupleraie.



L'ensemble des travaux a été validé par les services de l'état au début de l'été 2023.

Des plantations d'arbres et d'arbustes sont venus finalisées le projet en décembre 2023.



Maitre d'œuvre : SOGETI

Entreprise : ENVIRONNEMENT FORETS

Cout des travaux : 325 034€

Financement : 90% AESN et 10% FEDER

Un suivi faune/flore et de la morphologie du lit sera réalisé en 2024.

En 2023, le SIVT a également travaillé sur deux ouvrages publics de la ville de Beauvais, à savoir le Moulin de la Mie au roy et le seuil de la Tour Boileau.

Moulin de la Mie au Roy sur la commune de Beauvais :

Les travaux sur le moulin de la Mie au roy rassemblaient de nombreux objectifs :

- **Ecologique** : Restaurer la continuité écologique et améliorer les débordements dans les zones humides et création de mares.
- **Amélioration des inondations** : Mieux diriger les eaux en périodes d'inondation vers le plan d'eau du Canada.
- Récréatif et éducatif : Amélioration des activités de loisirs sur site et mise en place de panneaux pédagogiques

Les étapes des travaux sur le moulin de la Mie au roy, sont similaires aux travaux réalisés sur Fontenay Torcy.

Une première étape visant à traiter la végétation pendant l'hiver. Une seconde phase de terrassement et d'apport de cailloux pour créer un nouveau lit du Thérain au printemps.

Enfin la mise en place d'une passerelle et la plantation d'arbres et d'arbustes.

Sur ce site, les élus ont souhaité garder une des deux chutes au droit du moulin, la configuration le permettant, ainsi la largeur du bief a été simplement réduit par l'apport de terre provenant du terrassement de la nouvelle rivière.

1 – Abbattage d'un alignement de peupliers :



Les arbres ont été exploités puis broyés afin d'alimenter la chaudière municipale du quartier St Jean.

2 – Terrassement du nouveau lit :

Le nouveau lit de la rivière a été creusé dans le point bas de la pâture.

Les terres ont été déposées le long du bief afin d'être réutilisées sur le site.



3 – Terrassement du nouveau lit :

L'apport des cailloux et blocs issus des carrières locales dans le nouveau lit, permet de stabiliser les lignes d'eau mais également d'apporter naturellement des habitats et lieux de reproduction aux différentes espèces présentes dans le Thérain.





Une fois les formes créées le lit du Thérain a été mis en eau le 03 octobre 2023.



4 – Remblai partiel du bief du moulin :

Les terres provenant du terrassement du nouveau lit de la rivière ont été utilisées pour diminuer la largeur du bief. Ce resserrement du bief permettra d'assurer un écoulement vers le moulin et limitera l'envasement.



5 – Mise en place d'une passerelle et plantations d'arbres et d'arbustes :

Une passerelle agricole a été installée permettant à la ville de continuer à utiliser ses parcelles pour le pâturage de bovins.



Enfin, pendant le mois de novembre plus de 75 arbres et autant d'arbustes ont été plantés pour recréer des écosystèmes terrestres permettant à la faune d'y trouver refuge.



Afin de pouvoir expliquer au plus grand nombre l'intérêt des travaux de restauration de continuité écologique sur notre bassin, un court métrage a été réalisé.

Sa diffusion arrivera au premier trimestre 2024.



Seuil de la tour Boileau sur la commune de Beauvais :

Fin août 2023, les travaux ont été réalisés en amont de la tour Boileau dans le centre-ville de Beauvais.

L'absence de foncier en rive droite et gauche, le caractère historique et patrimonial du site ont nécessité une concertation importante, notamment avec M. l'Architecte des Bâtiments de France pour arriver à un projet faisant consensus : la mise en œuvre d'une **passé à poissons**.



Pour arriver à la conception de cet ouvrage béton, plusieurs étapes clefs ont été nécessaires.

Etape 1 : Mise à sec du lit du Thérain devant être aménagé



Les travaux devant se faire à sec, il a été nécessaire de dévier les eaux du Thérain. Pour se faire un lit temporaire a été creusé en rive droite, en accord avec le propriétaire privé (M. Kotarski) et raccorder derrière la chute.

Etape 2 : Terrassement des berges et du fond du lit

Pour rattraper les 1m de chute, il a été nécessaire d'une part de creuser le lit de la rivière et d'autre part d'élargir le lit.

Pour se faire, le mur en rive droite a été démonté et les matériaux naturels du fond du lit ont été évacués.



Au total plus de 500m³ de matériaux ont été exportés afin de préparer le terrain pour la conception de la passe à poissons.

Etape 3 : Protection des berges et stabilisation du fond de la rivière

Afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage mais également le maintien du rempart historique en haut de la rive gauche, un rideau de palplanche a été installé.



Dans le même temps un lit de blocs et cailloux a été déposé au fond du lit permettant à la future passe à poissons de reposer sur un socle stable.

Etape 4 : Coulage de la passe à poissons et des cloisons

Pendant plusieurs semaines, les coffrages et banchages, le ferrailage et les échafaudages ont précédé les toupies de béton qui sont venues morceau par morceau faire sortir de terre la passe à poissons.



Une fois les murs et le fond de la passe coulés, les six cloisons séparant les bassins ont été créées. La forme des hauts de cloisons permet de créer de petite chute entre chaque bassin permettant aux poissons de franchir l'ouvrage.





Ces pierres de fond créent une rugosité qui casse la vitesse de l'eau en fond de bassin, nécessaire pour que les petites espèces piscicoles puissent franchir également cet ouvrage.

Une fois les cinq bassins créés, le fond de la passe à poissons a été empierré.



Etape 6 : Ouverture de la passe à poissons

L'ouverture de la passe à été faite en deux temps.

Pendant 3 jours, un plongeur a réalisé une découpe sous l'eau du rideau de palplanche qui fermait la sortie de cet ouvrage. Chaque palplanche a ensuite été retirée à l'aide d'une grue.



Puis le 13 décembre sous les yeux de soixante personnes la passe à poissons a été mise en eau, le Thérain a ainsi pu retrouver son lit.



Etape 5 : Reprise des berges et remise en état du site



Les travaux se termineront début 2024 par la reprise des parties aériennes avec en rive gauche la reconstruction d'un mur en pierre de taille et en rive droite la remise en talus végétalisé de la zone.

En 2024, un suivi morphologique du lit du Thérain sera réalisé en amont de la passe à poissons. De plus, des pêches électriques pourront être faites afin de suivre la réponse des espèces piscicoles dont notamment l'anguille seule espèce migratrice présente dans le bassin du Thérain.



4. Travaux cours d'eau :

Les premiers travaux issus du PPRE ont été initiés en 2023 sur les territoires des communautés de communes de la Picardie Verte, du Pays de Bray et de l'Agglomération du Beauvaisis.

4.1. Travaux de reprise du bief des moulins de Rochy Condé :

En 2022, le SIVT a fait réaliser des travaux de restauration de continuité écologique sur les deux moulins de Rochy Condé. Un an plus tard, il était programmé de venir accompagner la baisse de la ligne d'eau pour diversifier les habitats et les écoulements d'eau et permettre les débordements vers les marais en périodes de hautes eaux.



Les travaux ont été réalisés sur 1 km de rivière sur les communes de Rochy condé, Warluis et Therdonne.

La première étape a été de venir éclaircir la végétation pour créer des zones de lumières sur cette partie de cours d'eau très ombragée.

La végétation coupée a été déposée en pied de berge. L'ensemble des végétaux a ensuite été recouvert de terre afin de créer des banquettes.

Celles-ci ont ensuite été enherbées.

La création des banquettes permet de réduire la largeur du lit du Thérain et ainsi accélérer les vitesses d'écoulement.

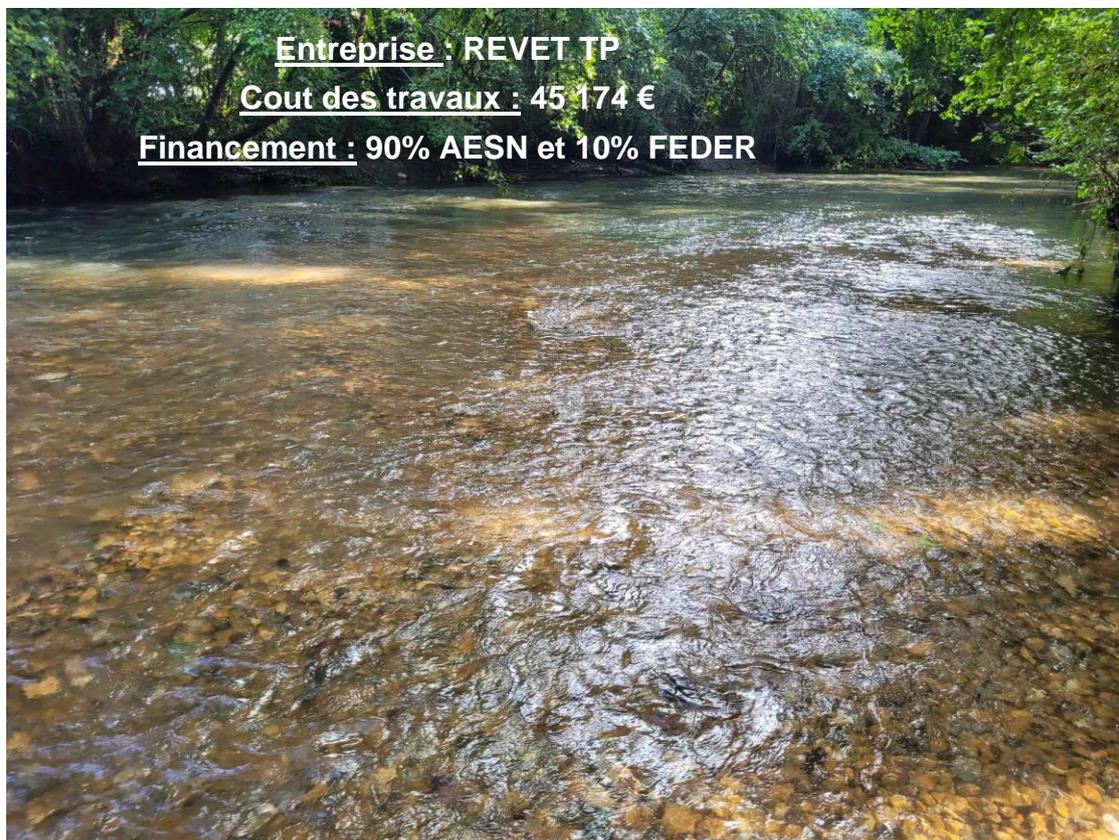


Au total 6 banquettes de plusieurs dizaines de mètres ont été installées.

Dans le même temps, la baisse de la ligne issue de l'arasement des moulins en 2022 a permis de faire apparaître quelques fonds intéressants pour la reproduction piscicole (cailloux).

Afin d'aider le cours d'eau à retrouver des fonctionnalités écologiques, trois radiers de plusieurs centaines de mètre carré ont été créés.

Un suivi morphologique sera réalisé en 2024 afin de noter l'évolution de cette portion de rivière.



4.2. Travaux de restauration de la ripisylve de l'Avelon :

Le 6 décembre 2023, des travaux de restauration de la ripisylve ont débuté.

Les travaux se concentrent sur :

- L'enlèvement des encombres (amas de troncs et branches) limitant ou obstruant l'écoulement de l'eau
- La reprise de la ripisylve pour avoir une bonne alternance ombre et lumière
- La coupe des arbres malades et ou présentant des signes d'affaissement.



En 2023, les travaux ont été réalisés sur les communes Senantes, Villembray, Blacourt, La-Chapelle-aux-Pots, et Ons-en-Bray.



Ils se poursuivront début 2024 sur les communes de St Paul, Rainvillers, Aux Marais, Goincourt et Beauvais pour un linéaire total de 36 Km de rivière entretenus soit 72km de berge.



Les travaux seront achevés en fin d'été 2024.

4.3. Travaux de mise en défend des berges territoire de la CC Picardie Verte :

De nombreux cours d'eau sur le territoire de la Picardie verte sont bordés de prairies pâturées.

L'absence de clôture et d'abreuvoir ont entraîné au cours du temps d'importantes érosions des berges et une dégradation du lit des cours d'eau.



Fort de ce constat, les techniciens du SIVT ont mené dès 2022 une campagne d'information à destination de la profession agricole pour apporter une aide technique et financière afin de solutionner ce problème tout en permettant aux animaux de continuer de s'abreuver.

Au printemps 2023, les rencontres entre les exploitants agricoles et les techniciens du SIVT se sont multipliées.

Ce projet basé uniquement sur le volontariat a rassemblé 21 exploitants.

Ainsi, 20 km de clôtures, 68 abreuvoirs et 27 passages à gué vont être créés sur les cours d'eau du Thérain, du petit Thérain, du Ru d'Hanvoile et de l'Herperie.

Etape 1 - Sélection végétale :

Cet important chantier a débuté fin septembre par une campagne de sélection végétale. Les arbres déracinés, cassés ou limitant l'installation d'une clôture en haut des berges ont été enlevés.



Avant



Pendant



Après

Après six semaines de travail, deux autres entreprises ont débuté les travaux de mise en œuvre des clôtures et des terrassements pour les abreuvoirs et les passages à gué.

Etape 2 – Mise en œuvre des clôtures et terrassement des abreuvoirs et passage à gué :

L'implantation des clôtures, le piquetage des passages à gué et des abreuvoirs ont été fait de concert avec les exploitants.



Les importantes précipitations de la fin d'année ont mis à l'arrêt ce chantier, il sera terminé au premier trimestre 2024,



Les travaux ont été découpés en trois lots de la manière suivante :

Lot 1 : Entreprise Nature et paysages – 60800 Feigneux

Lot 2 : Entreprise MG Nature – 76510 St Vaast d'Equieville

Lot 3 : Entreprise Forêts et Paysages - 59330 Beaufort

Ce type de projet à destination des exploitants agricoles sera poursuivi sur d'autres secteurs du bassin sur les années à venir.

4.4. Travaux d'entretien de la ripisylve des berges du Thérain – Tranche 4 :

Entre le 6 novembre et le 6 décembre 2023 des travaux d'entretien du Thérain ont eu lieu entre Villers Saint Sépulcre et Hondainville soit sur 22km de berge.

Au préalable des travaux, des informations aux mairies et aux riverains concernés sont effectuées.

Les travaux sur le Thérain sont réalisés le maximum depuis l'eau à l'aide d'une barge. Un tracteur forestier circule lui dans les marais afin d'enlever les plus gros encombres.

Photos pendant les travaux :



Le SIVT intervient pour améliorer l'état de la ripisylve, et se prémunir si possible des chutes d'arbres, cependant, l'entretien régulier de la végétation des berges est du devoir des propriétaires.

Art L215-14 du Code de l'Environnement :

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Travaux d'enlèvement d'encombres sur le Thérain :

Comme chaque année, les encombres limitant l'écoulement de la rivière ont été retirés. Pour être le plus efficient possible, ces actions sont regroupées afin d'intervenir sur plusieurs sites lors d'une même journée.



Photos de plusieurs encombres enlevés au cours de l'année :

Cependant, il est parfois nécessaire d'intervenir en urgence sur des encombres bloqués sous des ponts créant une montée d'eau importante au droit d'habitations.



Décembre 2023 – Centre-Ville de Mouy

L'enlèvement des encombres n'est pas systématique, le SIVT intervient en lieu et place des propriétaires dès lors que leur présence provoque des obstructions néfastes au bon écoulement des eaux et/ou un danger immédiat pour des biens situés en aval.

Comme les années précédentes, les enlèvements d'encombres (essentiellement des frênes et peupliers) ont été effectués sur de nombreuses communes traversées par un cours d'eau.

Une information aux propriétaires riverains est systématiquement réalisée afin que ceux-ci interviennent sur les frênes qui sont tous condamnés, car touchés par la chalarose.

4.5. Suivi écologique sur les cours d'eau :

En 2023, le SIVT fait réaliser par la Fédération Départementale de l'Oise de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques et par Unilasalle Beauvais différents suivis écologiques.

✚ Pêches électriques :

Les 25 juillet, 1^{er} août 2023, la FDAAPPMA 60 et le SIVT ont réalisé des pêches électriques sur le Thérain à Milly sur Thérain et Songeons et sur l'Avelon à la chapelle aux pots. L'objectif était de répertorier les populations en place et suivre leur évolution sur des stations déjà pêchées.



Une étude plus spécifique sur l'anguille à Balagny sur Thérain a été menée le 1^{er} aout 2023.



Les poissons sont prélevés, mesurés, pesés et remis à l'eau (étape de biométrie)

Photos : Biométrie

✚ Suivi macro invertébrés aquatiques :

Au cours de l'année, le partenariat avec Unilasalle Beauvais a été reconduit afin que des étudiants puissent venir réaliser un Indice Invertébrés Multi-Métrique I2M2 sur le Thérain à Songeons suite à la pollution de l'hiver 2022.

L'objectif de ce suivi est de connaître l'état des populations de macro invertébrés et la colonisation des espèces les plus sensibles aux pollutions.

Ces relevés ont eu lieu le 16 mai, il montre une bonne recolonisation des macro invertébrés sur le site.



5. Suivi des événements particuliers :

Les techniciens ont suivi l'état des cours d'eau sur l'année, permettant de mettre en avant des assecs importants et persistant tout au long de l'année.

L'année 2023 a été marquée par un déficit important de précipitation dès l'hiver ne permettant pas une recharge des nappes phréatiques suffisantes.

Conséquence directe sur nos cours d'eau, des sources sèches dès le printemps sur de nombreux ruisseaux et ceux jusqu'au mois de novembre.

Les zones humides étaient très sèches ne permettant pas aux espèces animales de bonnes conditions de reproduction et plus globalement de vie.



Photos des sources du petit Thérain (1) à St Deniscourt, le la Liovette (2) à Tillé et de l'Avelon (3) à Senantes

Les équipes et élus du SIVT ont participé aux différentes réunions préfectorales sur la gestion de l'eau pendant cette période.

6. Suivi du Contrat Territorial Eau Climat CTEC du Thérain :



Le 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, « eau et climat », qui engage la période 2019-2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains.

Ce document a été contractualisé en 2022 et élaboré sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un tel contrat autour de 4 enjeux sur le bassin du Thérain :

Enjeu 1 : *Atteinte ou préservation du bon état écologique des masses d'eaux superficielles.*

Enjeu 2 : *Préservation des zones humides et de la biodiversité.*

Enjeu 3 : *Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement et développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement.*

Enjeu 4 : *Amélioration des connaissances des eaux superficielles et souterraines.*

Depuis sa signature, un peu moins de 50% des actions ont été engagés représentant une dépense d'environ 2 millions d'euros.



L'animation et la pédagogie auprès des jeunes publics et la restauration des zones humides sont deux actions concrètes mises en œuvre au sein du CTEC.

7. Lancement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin du Thérain :

Par sa délibération n°21/11.10/5 du **11 octobre 2021**, le conseil syndical a délibéré favorablement pour que le SIVT puisse lancer et porter l'étude de préfiguration du SAGE du Thérain.

Après une année 2022 riche en instruction réglementaire, les arrêtés de périmètre (27/01/2023) et de création de la commission locale sur l'eau – CLE (15/03/2023) ont été signés par les deux préfets de l'Oise et de Seine Maritime.

La première réunion de la commission locale sur l'eau – CLE, présidée par M. le sous-préfet de Beauvais a été faite le 30/06/2023.

Une fois installée la commission locale sur l'eau, correspondant à un mini parlement de l'eau s'est mis au travail avec comme mission de trouver un juste équilibre entre les usages et la préservation en quantité et en qualité de la ressource en eau.



Actions zones humides :

1. Suivi des zones humides restaurées en 2022 :

Fin 2022, cinq zones humides communales ont été restaurées. Début 2023, un suivi sur le stockage d'eau a été fait. Cependant, l'hiver très sec, n'a pas permis de retrouver la pleine fonctionnalité des sites.



Afin de suivre l'évolution de la hauteur de nappe superficielle dans le sol, chaque zone humide a été équipée d'un piézomètre. Celui-ci est relevé de manière régulière.

Au printemps, des suivis faune/flore ont été faits sur les sites pour noter la réponse écologique de la restauration du milieu



2. Travaux de création de mares et d'entretien de la végétation pionnière sur les zones humides :

En 2023, sur les sites de Beauvais Mie au Roy et du Moulin Cleutin de Fontenay Torcy plusieurs mares ont été créées.

L'objectif étant de diversifier les milieux pour proposer des habitats particuliers à la faune et flore locale.

Les techniciens du SIVT suivront la colonisation par la faune et la flore début 2024.



Site de Fontenay Torcy

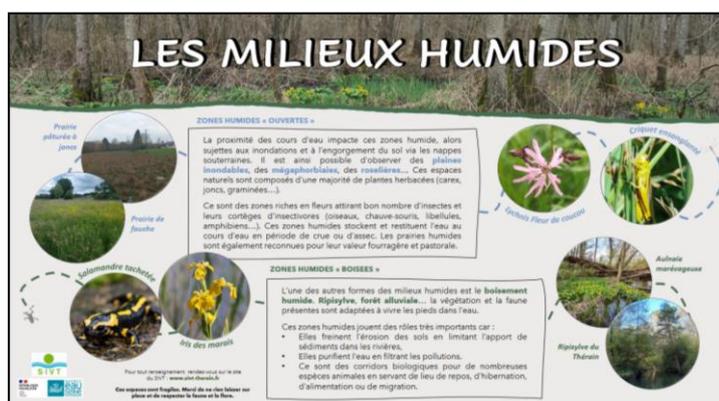
L'absence d'humidité dans le sol des zones humides a empêché le développement de la végétation typique de ces zones au contraire de la ronce. Afin de ne pas laisser les zones se refermer, un broyage des ronciers a été fait fin 2023.



Dans le même temps, des plantations d'arbres de souches locales adaptées aux milieux humides ont été effectuées sur Hondainville et Montreuil sur Thérain.

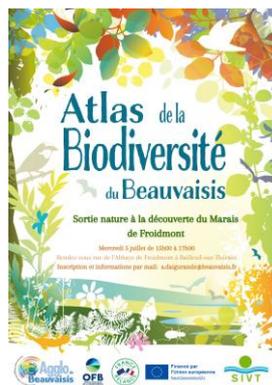
Site de Hondainville

Enfin, des panneaux pédagogiques ont été créés par la technicienne zones humides afin d'apporter aux usagers les informations utiles pour comprendre le fonctionnement des sites.



3. Animation et conseils de propriétaires en zones humides :

Des animations en zones humides sur les sites restaurés ont été organisées avec le CPIE des pays de l'Oise et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en 2023 (tout public).



Plusieurs particuliers propriétaires de zones humides ont consulté le SIVT dans l'attente de conseils de gestion/entretien ou d'aide dans les démarches de créations/restaurations de zones humides.



Mello



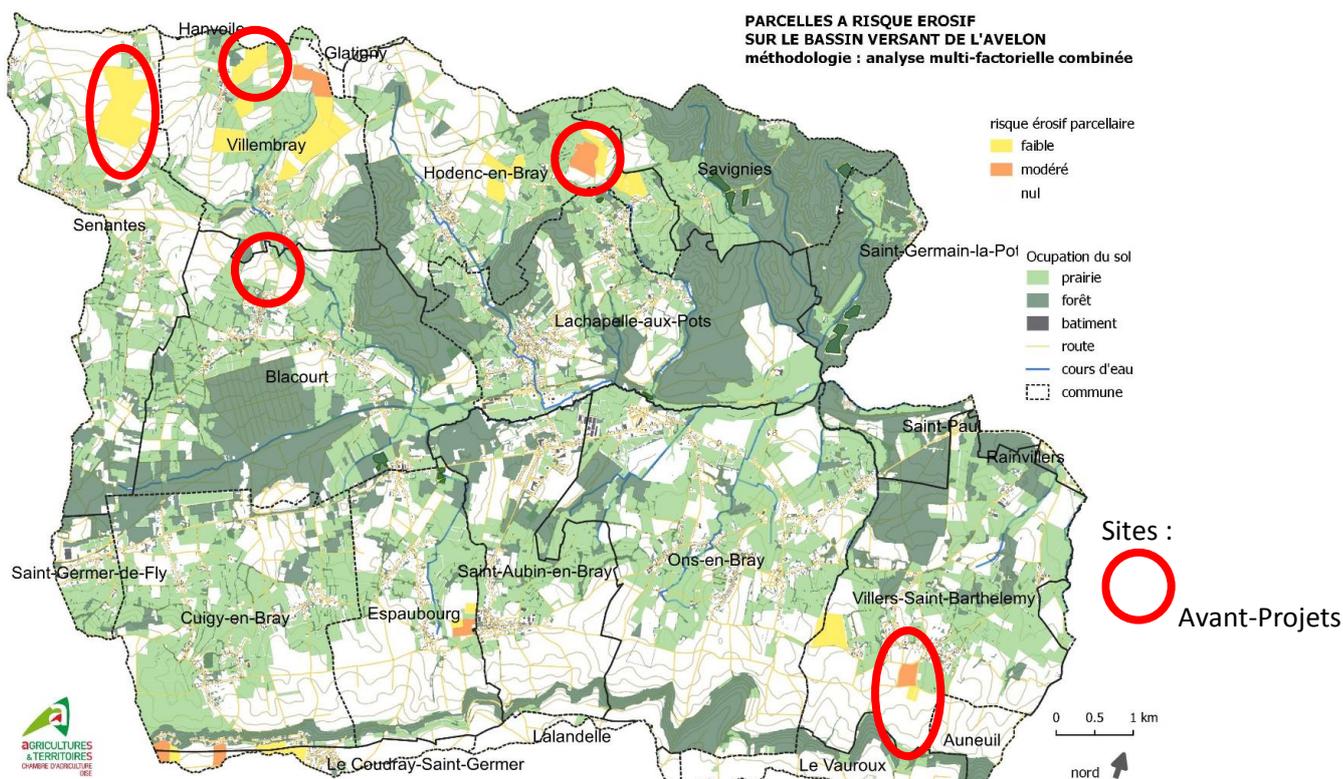
Warluis

Actions ruissellement :

1. En Pays de Bray sur le bassin versant de l'Avelon :

Lancement d'une étude avec la Chambre d'Agriculture de l'Oise en 2021 (coût de 25 051,00 € HT avec 80% Agence de l'Eau et 20% S.I.V.T soit 5 010,00 € HT)

- **Poursuivre la dynamique impulsée** avec les études d'UniLaSalle (2018-2019) et aboutir à un programme d'actions avec les exploitants volontaires
- **Objectifs opérationnels :** A minima, 20 ouvrages d'hydraulique douce et émergence de mesures agro-environnementales
- **Dépôt Déclaration d'Intérêt Général** pour intervenir sur les parcelles privées valable pour une durée de 10 ans
 - **Phase 1 :** Diagnostic de terrain et concertation avec les exploitants (réunion de COPIL phase 1)
 - **Phase 2 :** Conception des ouvrages au stade projet et dépôt des livrables de fins d'études (réunion de COPIL phase 2)



Sites retenus sur le Pays de Bray pour les 1ères actions



Bilan :

- Réunion de COPIL de fin d'étude en **septembre 2023** ;
- 14 exploitants rencontrés sur la cuesta Nord et 13 exploitants rencontrés sur la cuesta Sud soit **27 exploitants** en rendez-vous groupés et individuels ;
- **5 sites** retenus pour les avant-projets : Villers-Saint-Barthélémy, Senantes, Hodenc-en-Bray, Villembroy et Blacourt.

- **36 actions avec 10 typologies de travaux :**
 - 540 m fossé à redents
 - 50 m² de noue d'infiltration
 - 4 merlons et seuils en terres
 - 13 saignées
 - 1 gabion ;
 - 450 m² de boisement d'infiltration ;
 - 70 m² de noue enherbée ;
 - 1 740 m de haie



Coût estimatif total de 60 000,00 € HT
Objectifs 80% de fonds publics
Reste à charge S.I.V.T de 12 000,00 € HT (suivie des travaux en régie)



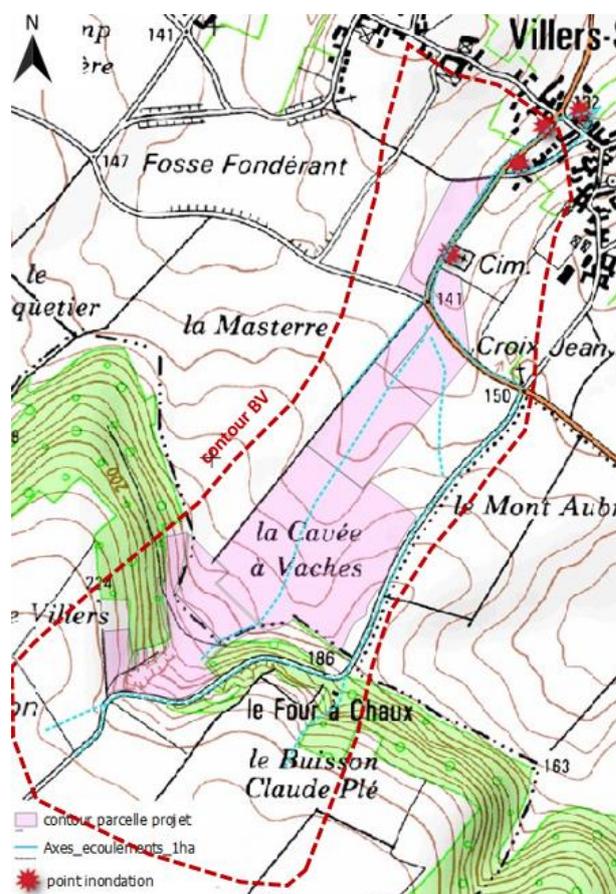
Exemple d'un fossé à redents

Echéances à venir :

- Dépôt D.I.G CCPB-CCPV (2024), appels d'offres et dépôts subventions
- Travaux automnes 2024-hiver 2025

Exemple site de Villers-Saint-Barthélémy :

Cours d'eau	Le ruisseau du Moulinet, affluent de l'Avelon
CatNat inondation	16/06/2019, 25/12/1999
Réurrence	Tous les 10 ans (dans la configuration climatique de 2016-2022)
Phénomène	Écoulement d'eau concentré lors de forts orages de 30 mm en moins d'une heure
Dégâts causés	4 habitations et la cave de l'annexe de la marie en contrebas de la chaussée sont inondées.
Facteurs	Routes et chemin drainant les eaux de ruissellement vers le village, fond de vallon urbanisé, impossibilité financière à recalibrer le réseau pluvial.

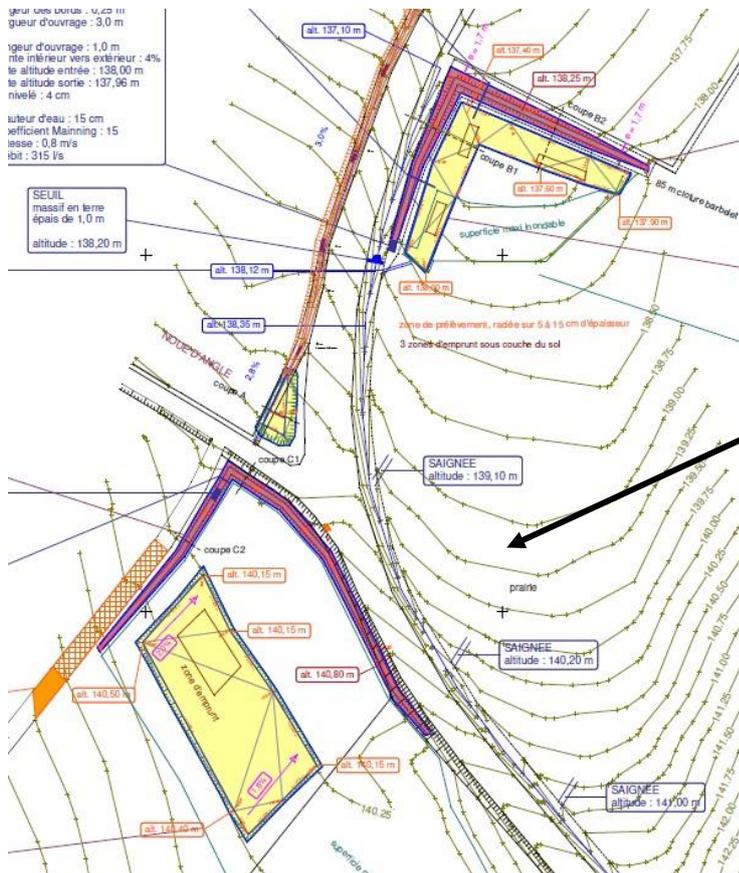


Bassins versant de la Cavée à Vaches

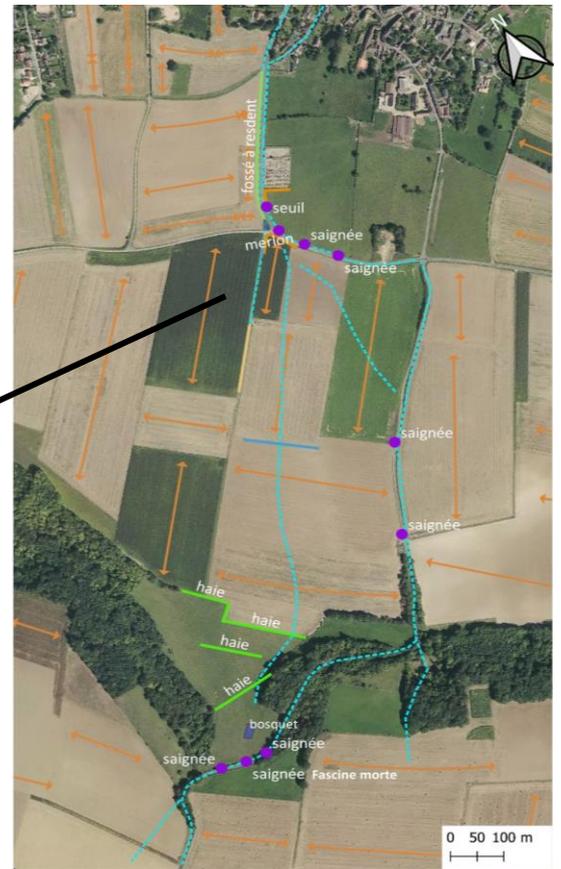


Inondation par coulées de boue





Plan de l'avant-projet



Carte de l'avant-projet sur le bassin versant

Bilan :

- 460 m de haies ;
- 450 m² de boisement d'infiltration ;
- 8 saignées ;
- 2 merlons busés 78 ml et 110 ml ;
- 317 m de fossé à redents ;
- 1 noue d'infiltration de 50 m² ;
- 1 enrayement des exploitants entre 2 parcelles sur 50m ;
- 237 ml de chemin communal réhaussés.



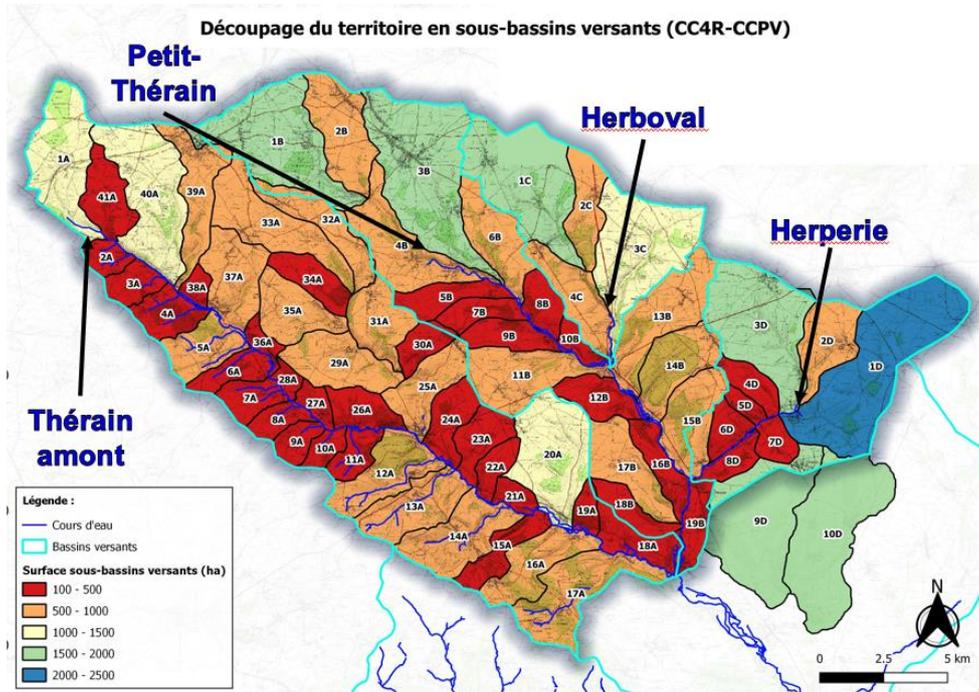
Coût estimatif total de 30 000,00 € HT
Objectifs 80% de fonds publics
Reste à charge S.I.V.T de 20%

2. Priorisation des bassins versants sur la CCPV

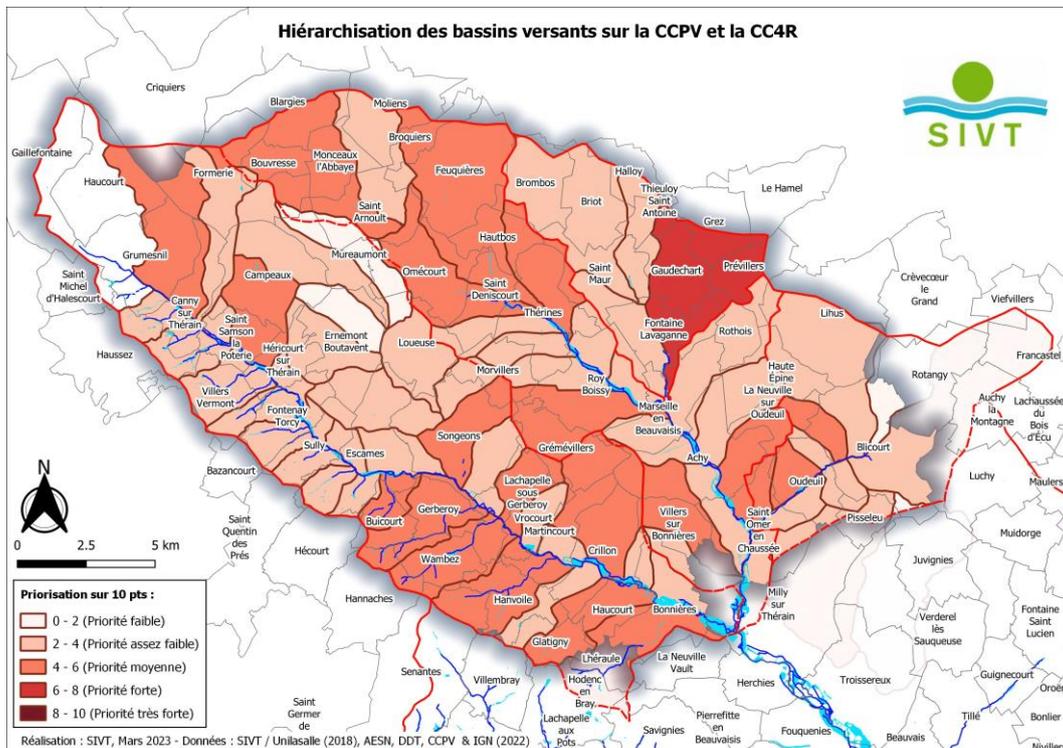
A l'issue des concertations avec l'Agence de l'Eau et en s'appuyant sur le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales de la CC de la Picardie Verte (SDGEP), le S.I.V.T a établi une hiérarchisation de 74 sous-bassins versants.

Objectifs opérationnels :

- **Dépôt Déclaration d'Intérêt Général** pour intervenir sur les parcelles privées valable pour une durée de 10 ans
- **Réaliser des 1ers travaux dès 2024-2025**



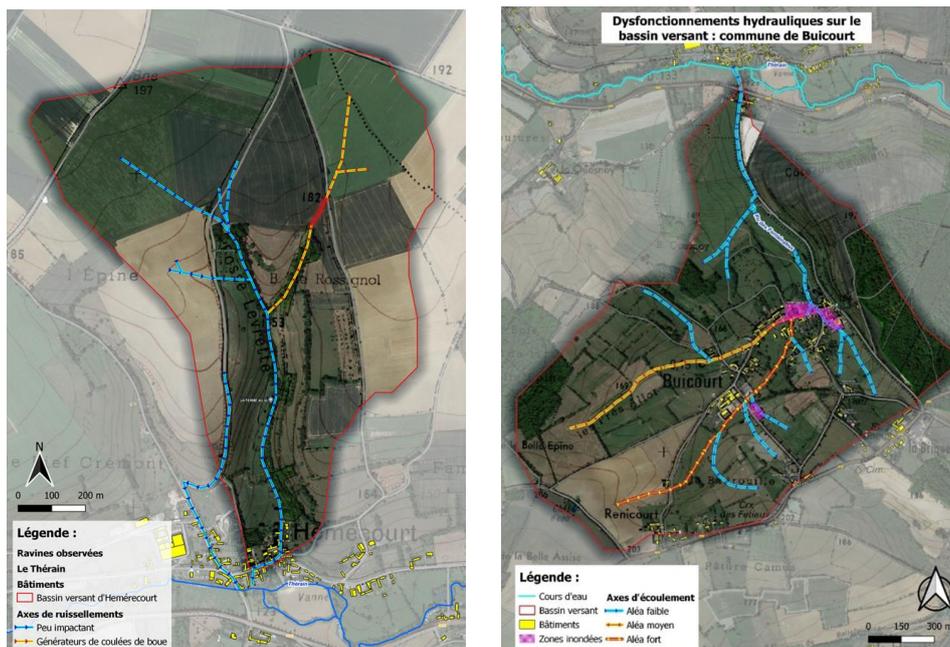
Découpage du territoire en sous-bassins versants et résultat de la hiérarchisation



Exemple de site d'Escames et de Buicourt :

Le SIVT a été contacté en octobre 2022 par les communes d'Escames et de Buicourt. En cumulant la surface des 2 sous bassins versants, cela correspondrait au traitement de 323 ha en rive droite et en rive gauche du Thérain amont. Les concertations sont terminées avec les exploitants et les propriétaires.

Les actions consisteront à des aménagements d'hydraulique douce exceptés dans 2 talwegs forestiers où des gabions seront nécessaires.



Bassins versants d'Escames à gauche et de Buicourt à droite

Bilan :

- 3 exploitants rencontrés et 6 propriétaires : conventions travaux signées à Escames et en cours sur Buicourt
- 700 m de haies
- Réhabilitation de 3 mares
- 5 gabions
- 100 m fossés repris et créations de 7 saignées.



**Coût estimatif total de
40 000,00 € HT**

**Objectifs 80% de fonds
publics**

**Reste à charge S.I.V.T
de 12 000,00 € HT (suivie
des travaux en régie)**

Échéances à venir :

- **Dépôt D.I.G CCPB-CCPV (2024), appels d'offres et dépôts subventions**
- **Travaux automnes 2024-hiver 2025**

3. Conseils et accompagnement aux collectivités en CCPV :

La commune de Gaudechart a connu de fréquentes coulées de boue dans le village lors d'orages de printemps. L'exploitant concerné par la parcelle avec l'accompagnement de la commune ont engagés de 1ères actions d'hydraulique douce en 2022 pour réduire le phénomène (bande enherbés et talus avec surverse). Avec une pluie de 30 mm en 1h en mai 2023, les aménagements ont joué leurs rôles mais n'ont pu contenir la coulée de boue dans le village.

Sur demande de la commune, le S.I.V.T avec la Chambre d'Agriculture et le conseil départemental ont conseillé la commune pour la mise en place de mesures d'urgence avec la pose de balles de pailles et de confortement du talus (en l'attente de compléments sur les aménagements existants).



Départ de limons du champ et réaction des aménagements temporaires après l'automne pluvieux de 2023



Article sur les aménagements dans l'Oise Agricole

Echéances à venir :

- Dépôt D.I.G CCPB-CCPV (2024), appels d'offres et dépôts subventions
- Travaux automnes 2024-hiver 2025 selon la concertation.

L'Oise Agricole 08 janvier 2024 à 09h00 | Par F.C. partager :  

Aménagement Ruissellements

Un exemple d'aménagement simple et efficace

Alors que la période automnale aura été sujette à des conditions météorologiques particulièrement humides, certaines collectivités prennent le problème à bras le corps.

Abonnez-vous  Reagir  Imprimer  Envoyer



La commune de Gaudechart, située en Picardie Verte, a été confrontée, à plusieurs reprises, à des coulées de boue qui ont atteint des habitations. - © Gaudechart NR

Actions d'animation et de communication :

1. Classes d'eau scolaire :

Au cours de l'année, 17 interventions auprès d'un public scolaire ont eu lieu :



Date	Ecole	Nbre animation	Nombre d'élèves
04/04	Ecole Léveillé de Montataire	1	22
26/04	Ecole Charpak de Nogent sur Oise	3	60
05/05	Ecole Charpak de Nogent sur Oise	2	40
11/05	Ecole J Jaures Montataire	1	25
16/05	Ecole de Hermes	2	50
22/05	Ecole de Rochy condé	2	40
23/05	Ecole de Montataire (avec FD Pêche 60)	1	22
26 /05	Ecole de Rochy-Condé	1	22
01/06	Ecole de Rochy-Condé	1	22
16/06	Ecole de Therdonne	3	66
	Total	17	369

369 scolaires sont venus à la découverte de la rivière

Les notions de cycle de l'eau, de préservation des milieux aquatiques et de sensibilisation aux déchets ont été abordées.



2. Animations grand public :

En complément des animations pédagogiques des scolaires, des journées d'animations auprès de différentes structures ont été réalisées.

Date	Structure / Lieu	Nbre
25/05	Club des « anciens de Bury »	30
10/06	Association « Saint Vaast Nature »	15
24/05	Journée découverte de la Nature CSR Milly sur Thérain	25
16/09	Journées du patrimoine Moulin Cleutin - Fontenay Torcy	Grand public
24/09	Vrocourt en musique	Grand public
12/09	Découverte de l'écosystème Chantier d'insertion	20
13/09	Comm d'agglô du Beauvaisis	
18/12	CPIE DE l'Oise	15



3. Site internet :

Fin 2023, un nouveau site internet a été créé avec de fréquentes mises à jour afin de présenter les actions de la structure.



Des vidéos et photos présentant les travaux sont régulièrement mises en ligne dans les actualités.

Site net : www.sivt-therain.fr



**20bis Avenue de la Libération
60510 BRESLES.
Mail : contat@sivt-therain.fr**